

Bildungsverordnung Berufsattest EBA Gesundheit und Soziales
Ordonnance attestation fédérale professionnelle AFP santé – social

Lors de sa séance de lancement du 3 avril 2009, la Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social » a décidé à l'unanimité d'élaborer le plan de formation selon la méthode compétences-ressources (CoRe).

Communication de la Commission de réforme

La première séance de la Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social » s'est tenue le 3 avril 2009. Après avoir adopté la planification du projet, la commission a décidé à l'unanimité d'élaborer le plan de formation selon la méthode compétences-ressources (méthode CoRe). Le contexte dans lequel se place cette profession, de même que les facteurs d'influence (conséquence pour les lieux de formation, concept pédagogique, validation des acquis, tendances internationales, etc.) ont été déterminants pour ce choix. Ces facteurs ont été examinés en regard de l'expérience et des travaux menés lors de la phase préparatoire.

Le groupe de travail « plan de formation » entamera ses travaux, comme prévu, à la mi-mai 2009.

Berne le 5 avril 2009

Informations supplémentaires : http://odasante.zynex.ch/fr/02_berufliche-grundbildung/03_attest.htm